

EAK n° : 13-06-368-134
 N° compteur : 5088588
 Index I : 9717 kWh Index II :
3369939

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DE CHANTIER - D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF RESIDENTIEL

Type d'inspection : ~~examen de conformité avant mise en service~~ visite de contrôle
 suivant RGIE art. 86 / RGIE art. 87 / RGIE art. 270 / RGIE art. 271 / RGIE art. 272 / RGIE art. 273bis /
 Complément au rapport n°
 Type d'installation : ~~Nouvelle~~ / ~~Extension~~ / Modification / ~~Re-insure~~ / ~~Existant~~ / ~~Renforcement~~ / ~~Soin de la Conception~~ /
 Modification de tension d'alimentation / ~~Tests unité habitation~~
 Type de locaux : Maison d'habitation
 Lieu d'inspection : Rue Petite Charité 33 6660 Neuhain
 Propriété de : Mme Van Meer Petronella
 Mandant : François Baulangi
 Installateur : François Baulangi
 TVA : 508864295 carte ID : Délivré à : Date :
 Inspecteur : Blaise Jacky Date d'inspection : 24-06-2013

DESCRIPTION

Tension de service : 1 > 230 V 3 x 230 V 3N 400V Protection max : 40A Commutateur position :
 Protection principale : Disj. 4P40A 300 (15A) interrupteur / sectionneur : int diff. général
 Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble V.F.V.B nombre de conducteurs : 4 diamètre : 6 mm
 Câble de raccordement au réseau : type de câble V.F.V.B nombre de conducteurs 4 diamètre : 6 mm
 Réseau aérien : ~~Supportement sur de main ou réseau aérien~~ / ~~Support aérien~~ / ~~Support sur poteau~~ / ~~Support sur poteau~~ / ~~Support sur poteau~~
 Electrode de terre : Type : barre / barres / piquets / piquets Section : 10 mm Résistance de dispersion : 29 Ω
 Nombre de tableaux : 1+1 Nombre de circuits terminaux : 11+13 Résistance d'isolement général : 6,2 MΩ
 Interrupteur différentiel : Général : 4P40A 300 mA Supplémentaire 4P40A 300 et 30 mA
 Fonctionnement bouton d'essai : en ordre - pas en ordre / pas en ordre / pas en ordre
 L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle d' OCB.

Installation exécutée conformément aux schémas : oui -
 Etat du matériel électrique : en ordre - pas en ordre
 Protection contre les chocs électriques, contact direct : en ordre - pas en ordre
 contact indirect : en ordre - pas en ordre
 Continuité PE- et liaison équipotentielle : en ordre - pas en ordre
 Matériel fixe et mobile : en ordre - pas en ordre
 Descriptif : voir les schémas en annexe - schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation - appareils

DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent aux infractions standard au verso

- N La liaison équipotentielle principale et supplémentaire ~~ne sont pas~~ sont correctement raccordées.
- N La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau - de ~~gaz~~ - le chauffage central - ~~ne sont pas~~ sont correctement placés.

Installation est contrôlée par :
 OCB, Place des Jardins de Basailles 4 boîte 23, 5101 Namur
 Inspecteur : **BLAISE Jacky**
 Date : 24-06-2013
 PV n° : 13-06-368-134
 Signature :

CONCLUSION

L'installation est conforme / ~~est pas conforme~~ aux prescriptions du RGIE.
 La visite de contrôle - par le même organisme de contrôle - prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le 24-06-2013 ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.

Pour le directeur,
 l'inspecteur

Installation électrique. 2) de noter dans le dossier toute modification ou ajout ou à
 sans passer par le compteur directement ou indirectement à la présence d'accumulateurs.
 RGIE voir l'annexe 1) de noter dans le dossier toute modification ou ajout ou à
 énergies Economiques, du secteur énergie électrique qui nécessitent surveillance.

UCTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES Conformément au
 article 17 de la loi du 10 mai 1989, le locataire a le droit de connaître le contenu de
 l'acte de location. Il est tenu de le remettre au locataire.